

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM de
Monistrol-sur-Loire**

Séance du 28 Mars 2024

Nombre Membres

En exercice : 20

Présents :
15 Titulaires
0 SuppléantPouvoirs :
4Votants :
19 Pour
0 Contre
0 AbstentionDate de la convocation :
21 Mars 2024Délibération n°
2024.03.20**L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-huit mars**

A 18h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol sur Loire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET Président,

Présents : Yves BRAYE, Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Eric DUBOUCHET, Gilles KACZMAREC, Bernard SOUVIGNET, Jean-Michel EYRAUD, Frédéric GIRODET, Denis THOUMY, Didier PINOT, Elisabeth ROYON, Michel JOUBERT, Laurent DUPLOMB, Frédéric GIMBERT, Laurent BERNARD.

Absents représentés et ont donné pouvoirs :
Daniel FAVIER a donné pouvoir à Eric DUBOUCHET
André DEFAY a donné pouvoir à Jean-Michel EYRAUD
Roland LONJON a donné pouvoir à Michel JOUBERT
Michel CHAPUIS a donné pouvoir à Frédéric GIMBERT

Absents : Jean-Pierre SABATIER

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES
LIXIVIATS DE L'ISDND DE SAINT-JUST MALMONT**

Dans le cadre de la gestion de l'ISDND de St-Just Malmont, il est nécessaire de faire évacuer et traiter les lixiviats du site. Une partie de ceux-ci sont traités à la station d'épuration de la commune mais selon un volume contraint pour permettre le bon fonctionnement de l'infrastructure. Le reste doit être évacué et traité dans une structure de capacité suffisante.

Il existait deux marchés sur devis à la demande l'un pour l'évacuation des lixiviats de l'ISDND de St Just Malmont avec LRA et l'autre pour le traitement de ceux-ci avec Suez.

Face à la quantité des lixiviats traités et afin de se conformer au seuil des marchés publics, une consultation pour un marché alloti (transport et traitement) pour cette prestation pour une durée d'un an renouvelable 2 fois a été lancée.

Le résultat de la consultation est le suivant :

Pour le Lot 1 – Transport

Nom de l'entreprise	Adresse	Prix unitaire au m3 transporté en euros HT selon la tranche kilométrique (distance aller/retour)				Total des points	Classement
		Entre 0 et 30 km	Entre 31 et 60 km	Entre 61 et 90 km	Au-delà de 90 km		
VALVERT	43 000 POLIGNAC	18,80 €	24,90 €	32,90 €	47,98 € prix pour 180KM maxi	75,64	2
Bergeron transports	42 680 ST MARCELIN EN FOREZ	14,30 €	21,40 €	32,10 €	0,40 € euro HT / km supp dans la limite de 205 km AR	90,00	1
LRA-RABY	42 500 LE CHAMBON FEUGEROLLES	16,00 €	19,00 €	21,50 €	25,00 € prix pour 210KM maxi	69,63	4
Veolia sous-traitance : SARP CENTRE EST	94 417 St-Maurice	25,00 €	25,00 €	NC	NC	54,32	3

Pour le lot 2 : Traitement des lixiviats

Nom de l'entreprise	Adresse	Prix unitaire au m3 Traitement des lixiviats		Observation	Adresse du site de traitement	Distance A/R en KM	Total des points	Classement
		€/t HT	Montant TVA					
SUEZ RV CENTRE EST	42000 Saint-Étienne	16,46 €	10%	Taux TVA 10%	71100 Chalon-sur-Saône	408	80,00	2
Veolia Water Technologies & Solutions	94417 Saint-Maurice Cedex	20,00 €	20%	Taux TVA 20%	42230 Roche-la-Molière	27	89,38	1

Analyse financière :

TRANSPORT	TRAITEMENT	KM A/R	Prix unitaire au M3					
			M3	Transport		Traitement		TOTAL
				Prix de transport €/M3 HT	Cout HT transport annuel	Prix de traitement €/t HT	Cout HT annuel	Cout TOTAL HT
Bergeron transports	Veolia	27	4 000	14,30 €	57 200 €	20,00 €	80 000 €	137 200 €

La Commission d'Appel d'offres qui s'est réuni le 28/03/24 avant cette Assemblée générale propose de retenir l'offre de Bergeron transports pour le lot 1 et l'offre de Veolia pour le lot 2.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **ATTRIBUE à l'unanimité** le marché de prestation pour le transport et le traitement des lixiviats de l'ISDND de St-Just Malmont pour une durée d'un an renouvelable 2 fois à l'entreprise Bergeron transports pour le lot 1 transport pour un montant de 14.30 €HT/m3 et à VEOLIA Water Technologies et solutions pour le lot 2 traitement pour un montant de 20.00 €HT/m3.
- **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Président à engager toutes démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires à l'exécution des présentes dispositions et d'inscrire les crédits correspondants au budget du SYMPTTOM.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Président


Jean-Paul YONNET